



Tests à la fumée entre le 3 et le 24 mars 2026

Le SIARP constaté des dysfonctionnements sur les ouvrages d'eaux usées de votre commune par temps de pluie. Ces derniers sont dus notamment à de nombreux mauvais raccordements entraînant des rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées.

SIARP test fumée



Dans le but de pouvoir y remédier, le SIARP va réaliser des tests à la fumée qui permettront de déterminer rapidement la conformité des branchements de l'ensemble des habitations situées dans les secteurs concernés.

Ces tests, réalisés depuis le domaine public, consistent à faire circuler un fumigène dans les réseaux d'eaux usées, afin de mettre en évidence les mauvais raccordements qui émettront de la fumée (gouttière, siphon de sol).

La fumée insufflée est générée à partir de paraffine alimentaire qui est chauffée. Elle n'est en aucun cas nuisible aux personnes, aux animaux ou encore aux plantes. Elle est non toxique, ne tache pas et ne pose aucun risque relatif aux incendies.

Les services d'incendie et de secours, ainsi que ceux de la commune sont prévenus de cette intervention.

Planning des interventions :

- 3 mars
 - Avenue des Bruyères
- 11 mars
 - Rue du Jardin de la Motte
- 20 mars
 - Avenue du Moulinard
- 24 mars
 - Rue des Cytises
 - Rue des Cèdres
- 27 mars
 - Avenue de la Muette

Liens utiles

[Comment se déroulent les tests à la fumée ?](#)